

La précision et qualité de la définition du poste à pourvoir sont essentielles. L'analyse du profil de poste permet de définir les missions qui seront confiées à votre nouveau collaborateur en tenant compte de son environnement de travail (fonctionnement de la direction/du service, encadrement...). Elle permet également d'identifier les compétences requises pour occuper le poste à pourvoir. Les caractéristiques de ce profil de poste sont à déterminer à l'aide du référentiel des métiers de la collectivité.

**Intitulé du poste : Médecin de prévention**

DGA : Secrétariat général

Direction : DRH

Service : service de prévention et de santé au travail

Rattachement hiérarchique : Chef de service

Encadrement : oui

Si oui, combien d'agents encadrés :

**Catégorie du poste : A+**

**Grade attendu :** Médecin 2ème classe, Médecin 1ère classe, Médecin hors classe,

**Classification du poste : P2**

**N° de poste :**

**Missions de la direction/du service :**

**Missions du poste :**

Apporte aide et conseil à la collectivité et aux agents qui la composent dans les domaines suivants : amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, hygiène générale de l'environnement de travail, adaptation des postes (individuelle et collective), des techniques et rythmes de travail en tenant compte de la physiologie humaine, protection des agents contre l'ensemble des nuisances et risques professionnels, prévention et l'éducation sanitaire par un suivi individuel et collectif.

**Activités :**

En collaboration avec le réseau d'infirmiers du travail :

- Contribuer à l'organisation et la mise en œuvre de l'activité clinique en direction des agents de la collectivité.
- Planifier et réaliser des visites, échanger avec les infirmiers effectuant des visites d'informations et de préventions (VIP).
- Participer à la rédaction de rapports destinés aux instances.
- Effectuer la promotion de la prévention (information sur les mesures de prévention et l'éducation sanitaire, prévention des troubles musculo-squelettiques, utilisation correcte de certains EPI...)
- Contribuer à l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine (aménagement des postes de travail pour limiter les efforts physiques, éviter les postures difficiles, apprécier la charge mentale...)
- Participer à la protection des agents contre l'ensemble des nuisances (physiques ou organisationnelles)
- Assurer la surveillance des conditions d'hygiène au travail et d'hygiène en général qui règnent dans la collectivité ou ses différents sites.
- Participer au développement du travail collaboratif avec les services de la DRH visant à prévenir les inaptitudes, à accompagner la situation de reclassement des agents reconnus inaptes.
- Contribuer aux actions de prévention, de qualité de vie au travail.
- Contribuer à assurer aux agents un niveau de sécurité sanitaire qui tienne compte de l'évolution des connaissances et de la réglementation dans le contexte de la pandémie Covid-19.
- Participer au CHSCT.

### **Compétences requises :**

#### **Savoir :**

Doctorat en médecine et CES/DES de médecine du travail ou équivalent reconnu dans la fonction publique

Connaissances du cadre juridique et réglementaire dans le domaine concerné

Connaissances techniques liés à son champ d'activité

Ergonomie et risques psycho-sociaux

Devoir de réserve et de confidentialité, secret médical

#### **Savoir-faire :**

Capacité à travailler en transversalité

Qualités rédactionnelles (littéraires et techniques)

Capacités relationnelles (diplomatie, gestion des conflits)

Capacité d'adaptation aux situations et aux personnes

#### **Savoir-être :**

Rigueur

Disponibilité

Autonomie

Réactivité

Esprit de synthèse

Attitudes de service

Gérer l'imprévu

### **Relations hiérarchiques/fonctionnelles**

Placé sous la responsabilité du chef de service du SPST (service de prévention et de santé au travail)

Relations fonctionnelles avec les infirmiers-ières du service.

**Conditions particulières du poste** (Horaires, déplacements, astreintes...)

Possibilité de télé-travailler à raison de 2 jours par semaine.

Prévoir des déplacements, entièrement pris en charge par la collectivité.



**Service Accompagnement des compétences, mobilité, recrutement**

Siège du Conseil Régional  
1 place Adrien Zeller - BP91006  
67070 Strasbourg Cedex  
Tel. : 03 88 15 68 67

Hôtel de Région  
5 rue de Jéricho - CS70441  
51037 Châlons-en-Champagne  
Tel. : 03 26 70 31 31

Hôtel de Région  
1 place Gabriel Hocquard  
CS81004 – 57036 Metz Cedex  
Tel. : 03 87 33 60 00